



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

AVIS PUBLIC - PUBLIC NOTICE

RÈGLEMENT NO 305 ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AUX DÉPENSES OCCASIONNÉES PAR LA PARTICIPATION À UN CONGRÈS, UNE ACTIVITÉ DE FORMATION OU ACTIVITÉ DE REPRÉSENTATION, D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

AVIS PUBLIC est, par la présente donnée, par la soussignée Adjointe Directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'à la séance ordinaire du 2 mai 2017, le Conseil municipal du Village de Hemmingford a adopté le règlement numéro 305 établissant un tarif applicable aux dépenses occasionnées par la participation à un congrès, une activité de formation ou activité de représentation, d'un employé municipal du Village de Hemmingford.

Le règlement peut être consulté au bureau de la Directrice générale et secrétaire-trésorière du Village de Hemmingford, situé au 505 rue Frontière à Hemmingford, et ce durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Hemmingford, le 3 mai 2017

Pascale Giroux

Adjointe Directrice-générale et secrétaire-trésorière
